

ENVIE DE PRATIQUER UN INSTRUMENT ?

POUR LES
3/18 ANS



AVEC LE
PASS'MUSIK
2024/2025

**BÉNÉFICIEZ D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE
DE 50, 100 OU 200€***

* Participation forfaitaire de la Communauté de Communes calculée en fonction du quotient familial, pour une inscription avant le 15/11/2024 auprès de l'école de Musique Intercommunale de l'île d'Oléron (hors chorale et atelier vocal) et dans la limite des places disponibles.

+ D'INFOS

www.cdc-oleron.com
> Enfance jeunesse

PASS'MUSIK

2024/2025

CRITÈRES D'ACCESSIBILITÉ

- > Résider sur l'île d'Oléron
- > Être né(e) entre 2006 et 2021
- > S'inscrire pour l'année à une activité musicale
- > Avoir un quotient familial compris entre 0€ et 1 000€

CONTRIBUTION DE LA CDC

QUOTIENT FAMILIALE	PARTICIPATION FORFAITAIRE
0 à 450€	200€
451 à 760€	100€
761 à 1000€	50€

PIÈCES À FOURNIR

- > Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- > Une copie du livret de famille parents et enfants bénéficiaires
- > L'attestation Caf, MSA ou avis d'imposition (revenus) 2023 pour le calcul du quotient familial.

À DÉPOSER À

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE D'OLÉRON
59 route des Allées CS 70085 - 17310 Saint-Pierre-d'Oléron

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

05 46 47 45 10 ou enfance-jeunesse@cdc-oleron.fr

AVEC LE SOUTIEN DE

L'école de Musique de l'île d'Oléron (EMIO)
à Saint-Pierre-d'Oléron

www.cdc-oleron.com
> Enfance jeunesse